



ARRETE MODIFICATIF N° 17.164

Envoyé en préfecture le 02/06/2017

Reçu en préfecture le 02/06/2017

Affiché le

ID : 029-282900455-20170602-17164-AR

**Arrêté portant ouverture de la session
de sélection professionnelle d'intégration
au grade d'assistant territorial
d'enseignement artistique**

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pour l'application de l'article 16 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'arrêté n° 17-161 du 22 mai 2017 du Président du Centre de Gestion du Finistère portant ouverture de la session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique,

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 avril 2017 sur le rapport sur la situation des agents non titulaires de la Ville de Concarneau remplissant les conditions, et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu la délibération du 18 mai 2017 du conseil municipal de la Ville de Concarneau approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu la convention intervenue entre le Centre de Gestion du Finistère et la Ville de Concarneau,

ARRETE :

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté n° 17-161 du 22 mai 2017 portant ouverture de la session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique est modifié comme suit :

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Ville de Concarneau fixe à 4 le nombre d'emploi ouvert au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique par voie de sélection professionnelle.

Les autres articles demeurent inchangés.

Article 2 :

Le Directeur du Centre de Gestion du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Finistère.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion du Finistère
- au comptable de la collectivité

Fait à Quimper, le 1^{er} juin 2017

Le Président du Centre de Gestion du Finistère :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de l'affichage.

Pour le Président, et par délégation
le Vice-président,



Pierrot BELLEGUIC